

PROJET « ARBRE REMARQUABLE DE FRANCE »



CONVENTION ENTRE LES PARTENAIRES

L'association A.R.B.R.E.S.

- fournit aux propriétaires un certificat d'attribution de label
- annonce dans son bulletin et sur son site internet les nouveaux arbres labellisés

La commune de Bretenoux (Lot)

- s'engage à préserver et à entretenir le platane commun qui se trouve dans le parc
- autorise l'association à représenter le positionnement de leur arbre sur une carte interactive
- réalisera et installera un panneau de présentation au pied de l'arbre en liaison avec l'association A.R.B.R.E.S.
- prendrait en charge l'organisation d'une manifestation éventuelle, sur sa propre initiative.

L'attribution du label confère aux propriétaires le droit de faire état de leur statut sur tout document.

Afin d'assurer le suivi de votre arbre nous serions heureux que vous nous teniez ponctuellement informés de son état de santé.

Le

Ref. M – S 23

Président de l'association A.R.B.R.E.S.

Georges FETERMAN

Maire de Bretenoux

Pierre MOLES